

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES

Séance du mardi 28 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Par suite d'une convocation en date du 21 juillet 2020, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, le mardi 28 juillet 2020 à 18h00, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Anne Braud, Cécile Boutellier, Bernadette Gaultot, MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Jean-Damien Bourillon, Vincent Gauthier, Julien Ossola, Pfister Eddie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

Adoption du Compte rendu du samedi 11 juillet 2020

Monsieur Stéphane Vernier se propose de rejoindre la Commission Forêt, Chemin Communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte la nouvelle composition de la Commission Forêt, Chemin Communaux.

Indemnités des élus : Délibération N° 34/2020

Madame le Maire présente les modalités d'indemnités définies lors de l'installation du conseil du 04 avril 2014

Madame le Maire présente l'évolution de la réglementation en matière d'indemnités dont l'augmentation du financement sera prise en charge à 50 % par les Régions et les Départements.

Cette évolution prend effet avec les élections 2020 et l'installation du nouveau Conseil.

Madame le Maire propose un vote concernant une modification du montant des indemnités voté lors du Conseil Municipal du 03 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention, maintient le montant des indemnités voté lors du Conseil du 03 juillet 2020.

Adoption du budget principal 2020 : Délibération N° 35/2020

18H52, Madame BRAUD quitte la salle en donnant pouvoir à Madame Marie-Noëlle HUBERT.

19H07, Madame BRAUD revient en salle.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget principal de l'exercice 2020 qui sera présenté par fonction. Le vote s'effectuera par chapitre.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le projet de budget soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOpte le budget principal pour l'exercice 2020 tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 366 774,58 €
- Pour la section Investissement : 115 945,65 €

Adoption du budget prestations de service 2020 : Délibération N° 35/2020

Suite à la prise de compétence eau et assainissement au 01 janvier 2020 par l'agglomération de Chaumont, ce budget est nécessaire pour les différentes opérations financières.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget prestations de service de l'exercice 2020 qui sera présenté par fonction. Le vote s'effectuera par chapitre.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le projet de budget soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOpte le budget principal pour l'exercice 2020 tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 30 000,00 €
- Pour la section Investissement : 62 000,00 €

Questions diverses

Vincent Gauthier informe que deux dossiers de déclarations de travaux ont été examinés en Commission Urbanisme Bâtiments, l'un pour le remplacement d'une porte de grange, d'où un avis favorable a été donné avec respect des préconisations des Bâtiments de France ; l'autre dossier concerne la création d'un carport, pour lequel un avis favorable a également été donné.

Trail du Mont chauve du 27 septembre 2020

Madame le Maire présente le circuit et l'organisation des stands au niveau de l'espace du terrain de football et tennis.

Concernant l'organisation de la circulation le jour du trail, une forte signalétique sera mise en place, d'autant que les coureurs passeront sur des voies routières.

L'ONF, l'ARS, le TVC, le Conseil Départemental, les associations de chasse doivent être contactés pour obtenir les autorisations nécessaires concernant les points particuliers sur la Commune de Verbiesles (forêt, captage d'eau, voies départementales, occupation du terrain de tennis, chasse...).

Le Maire précise que la commune ne fournit ni eau, ni électricité.

En raison du COVID, il n'y aura pas de toilettes.

La sécurité sera assurée par la Protection Civile.

Environ 500 participants sont attendus.

La circulation sera interdite ce jour-là sur le chemin blanc partant du terrain de football jusqu'au pavillon forestier.

Le port du masque sera obligatoire.

La circulation dans le village sera limitée à 30 km/heure.

La sécurité des axes routiers traversés devra être assurée.

Au vu de ces éléments, dans la mesure où les autorisations nécessaires sont obtenues, et à condition que les terrains soient remis en état en fin de manifestation, Madame le Maire propose de donner un avis favorable à cette manifestation.

Le Conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

La station d'épuration du lotissement des Herbues présentait des dysfonctionnements depuis plusieurs jours, une intervention rapide a été sollicitée le 28 juillet 2020.

L'assemblée générale de l'AS Luzy Foulain Verbiesles a eu lieu après une année difficile et amputée.

Les résultats obtenus n'ont pas permis le maintien des équipes dans leurs divisions.

Concernant l'école de football, les résultats sont très satisfaisants.

Environ 90 licenciés sont attendus pour l'année 2020-2021.

Des remerciements ont été formulés pour la réalisation des travaux de réhabilitation des vestiaires.

Des travaux d'élagages sont nécessaires sur plusieurs chemins communaux et seront organisés dans les périodes adéquates. Les propriétaires privés longeant ces chemins doivent par ailleurs limiter la végétation qui encombre le domaine public.

Concernant la fête patronale, des préconisations préfectorales particulièrement contraignantes pour l'organisation de rassemblement sont valables jusqu'à la fin août 2020.

Au vu des événements actuels et de l'évolution défavorable de la crise sanitaire, ces dernières semaines, la fête ne sera probablement pas organisée.

La date du prochain conseil est fixée au 04 septembre 2020 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

Séance du mardi 28 juillet 2020

Délibération N° 34/2020 : Indemnités des élus

Délibération N° 35/2020 : Adoption de budget principal 2020

Délibération N° 36/2020 : Adoption de budget prestations de service 2020

Marie-Noëlle Hubert

Stéphane Vernier

Hervé Henry

Brigitte Bongard

Ossola Julien

Bourillon Jean-Damien

Gauthier Vincent

Braud Anne

Boutellier Cécile

Pfister Eddie

Gaulot Bernadette